

DÉCLARATION DE JUAN SORROCHE FERNANDEZ AU TRIBUNAL DE TRÉVISE

Dans cette énième audience par vidéoconférence, et après de nombreuses demandes (toutes refusées) de comparaître et d'assister en personne, et non en l'absence, à toutes les audiences du procès qui porte à mon encontre l'accusation lourde et infamante de *massacre indiscriminé*, je me confronte à la question de la vidéoconférence qui rentre, ou pour être plus précis, est rentrée, dans la logique infâme de la différenciation des circuits de détention où l'individu emprisonné et accusée est diabolisé et déshumanisée, compte tenu de ladite « dangerosité sociale notable ». Je dis qu'elle est rentrée dans cette logique parce qu'ils ont étendu le procès en l'absence de l'accusée à toutes les prisonnières et tous les prisonniers des prisons italiennes. En effet, elles et ils sont resté·e·s sans défense véritable et avec la marginalisation que cela implique pour toutes les accusées et tous les accusés qui subissent cette imposition, à travers la dynamique liberticide de la énième urgence liée cette fois-ci au Covid-19, puis transformée en loi. Vous savez, ça saute aux yeux maintenant – et je ne parle pas seulement de la contradiction du problème spécifique de cette loi ou d'une autre – comment le problème spécifique de la vidéoconférence a réduit la défense à une farce, en supprimant de fait l'accusé du procès.

Ce tribunal dira probablement que ces questions n'ont rien à voir avec le procès d'aujourd'hui.

Au contraire, je pense que si : je considère qu'il s'agit d'une question fondamentale. Je parle ici de la contradiction que les États portent par leur nature systémique, le problème de fond qui est celui de la désintégration et de la dégénérescence qui se déguisent en politique de l'urgence, avec pour objectif de briser et de rediriger la loi ordinairement établie à volonté, en la retransformant en loi. Nous le voyons dans la dynamique même de l'urgence perpétuelle, et l'aspect spécifique de la vidéoconférence est l'un des nombreux exemples de la façon dont l'autoritarisme systémique liberticide s'étend largement. C'est l'exception, l'urgence d'aujourd'hui qui forge la loi de demain, la restreignant de plus en plus. Les procès en vidéoconférence, en l'absence de l'accusé, sont nés des urgences continues au sein de ladite dangerosité sociale. Désormais, celle-ci est devenue la norme, tout comme le procès en vidéoconférence sans défense véritable pour toutes les prisonnières et tous les prisonniers des prisons italiennes. Et ces procès ne sont pas exempts de façon spécifique de dommages réels sur les conditions de l'ensemble du procès, car ils rendent difficile la gestion d'une défense digne de ce nom des accusés, en contradiction avec votre propre loi démocratique et bourgeoise.

De fait, ce procédé technologique rend le procès partiel et il met en lumière l'asservissement de tous les aspects de nos vies à l'autorité étatique capitaliste : il nous prive de la possibilité de contester, comme une nouvelle religion à adorer, les diverses innovations : ADN, vidéoconférence, etc.

Dans le climat actuel créé par les urgences incessantes, avec la marginalisation et la suppression de l'accusé et de la défense réelle, qui se retrouve réduite au minimum en particulier pour cette classe qui n'est pas bourgeoise : celle des exclus, voilà comment arrive la vidéoconférence, avec l'urgence de la dangerosité sociale. Cette forme met tout de suite en évidence la culpabilité dans ses façons de "présenter et de se présenter". Je répète que les lois sur la vidéoconférence sont un tentacule qui s'est étendu d'urgence en urgence, jusqu'à inclure aujourd'hui toutes les prisonnières et prisonniers. Cette dynamique assassine de l'État déforme et efface ensuite le contexte politique et social de l'urgence, comme si celle-ci était la norme. Telle est la banalité du mal systémique de l'État, et c'est ainsi que se produit la marginalisation continue de milliers de prisonnières et de prisonniers, et l'annulation des accusés. Tout le monde a pu constater ce qui s'est joué pendant la crise du Covid-19 avec les NO-VAX. L'État a besoin de boucs émissaires pour soutenir son régime d'urgence continue. De même, dans des procès comme celui-ci, c'est pratique pour lui d'insérer une masse disproportionnée et incorrecte de documents inadmissibles utiles aux procès pour orienter le procès vers la culpabilité des accusés. La même vieille histoire se répète depuis des siècles.

Ce sont les conditions générales de la société, avec l'urgence Covid, avec une gestion de la part de l'État massacreur et assassin, et maintenant (comme par hasard) l'État prolonge l'urgence de l'état de guerre, avec toujours la même gestion destructrice et aveugle. Car l'État ne démentira jamais ses propres méthodes : au contraire, il les perfectionne : qu'on pense aux bombes fabriquées et vendues dans le monde entier à n'importe quel régime par Leonardo-Finmeccanica (aux États en guerre actuellement qui font de très bonnes affaires avec l'État italien), qui créent d'innombrables massacres pour leur profit. Cela fait comprendre à tous, si besoin était, la nature véritable de l'État que vous représentez aujourd'hui. Je ne vois donc pas sur quelle légitimité vous vous basez pour m'accuser. Revenons un instant sur l'exemple de la loi sur la vidéoconférence, pour voir son développement et comment les lois d'urgence, avec leur lot de forçages et de détournements, deviennent finalement la norme et la loi. Cette loi vient de l'urgence concernant ce qu'on appelle le danger "mafieux" et "terroriste" ; elle date de 1998 pour celles et ceux soumis au régime 41bis. La vidéoconférence a été introduite par la loi n°11 de janvier 1998, sous l'impulsion de Luciano Violante (gouvernement Prodi). Les prisonnières et les prisonniers soumis au 41bis ont été contraints de subir cette loi liberticide et n'ont pu participer aux procès qu'à distance ; les marges de la défense démocratique et bourgeoise se sont réduites à une farce.

En 2013-2014, une énième urgence apparaît : cette fois, sous prétexte de prétendues évasions massives de prisons, on étend la vidéoconférence à toutes les prisonnières et à tous les prisonniers soumis au régime de haute sécurité. Et donc on étend le problème de la défense à 10.000 prisonnières et prisonniers. L'urgence inventée sur le moment était : il faut prévenir les évasions, mais en réalité, celles-ci étaient insignifiantes et on pouvait les compter sur les doigts d'une main. Les motivations

étaient politiques, le résultat concret des forçages et des détournements créés par le pôle antimafia et antiterrorisme. Gardons en tête que ces pôles sont nés dans le contexte de l'état d'urgence, puis sont devenus la norme pendant des décennies, s'auto-alimentant de façon automatique. Les motivations sont économiques, le résultat concret de l'engorgement de la machine bureaucratique confuse et corrompue de l'État. Comme les problèmes de corruption du CSM l'ont démontré, ce sont des questions systémiques, et non l'affaire de deux ou trois ripoux.

Ensuite, il y a 2 ans, avec l'urgence Covid-19 en 2020, avec la gestion assassine à l'intérieur des prisons, avec 15 prisonniers morts, avec des passages à tabac et des tortures de centaines de prisonniers, ils ont finalement étendu la vidéoconférence à toutes les prisonnières et tous les prisonniers limités par une farce de défense avec l'article 11, alinéa 3, du décret-loi n°137 du 28/10/2020, converti en L.n. 176/2020. Et voilà qu'ils l'étendent à toutes les prisonnières et tous les prisonniers, comme certains prisonniers l'avaient dénoncé depuis la Haute Sécurité lors des procès de 2013-14, lorsqu'on leur avait imposé la vidéoconférence et comme je le fais remarquer moi-même ici aujourd'hui, pour le confirmer.

Tout cela vient confirmer une énième fois les contradictions et les suspensions des droits fondamentaux de votre démocratie bourgeoise. Un État, de nature corporative, défend seulement et exclusivement sa propre classe, et cela est mis en évidence par ces alibis d'urgence appliqués comme si c'était pour notre bien et notre sécurité.

Il est évident que l'État défend effrontément sa classe, comme le montre l'exemple de l'assassinat de Youns El Boussattaoui à Voghera par le pro-Lega Massimo Adriatici, un sbire d'État. Cet homicide d'un immigré, sans-abri, exclu, à coups de balles explosives en plein milieu d'une place, avec le silence substantiel unanime et collabo des autorités et de la presse, et avec la condescendance de la magistrature qui a fait passer ce meurtre pour de la légitime défense. Cet épisode montre bien comment l'État défend ses adeptes, et nous ouvre les yeux sur le racisme et la corruption systémique de l'État et de la société capitaliste. En faisant passer tout cela à nous, pauvres imbéciles, comme une question mineure, un problème de port d'armes, au lieu de ce que c'est réellement : un assassinat raciste commis par un homme politique avec la complicité de l'autorité étatique, et non pas un cas individuel. Je le répète, ce sont des problèmes systémiques, pas seulement deux pommes pourries. Et aujourd'hui, la Ligue, parti au pouvoir, se porte partie civile pour venir me faire la morale. Cette exécution, comme le cas Frapporti à Rovereto, Mastrogiovanni à Naples, Aldrovandi et Cucchi, et tant d'autres cas qui n'ont jamais été mis au jour visent tous la classe des opprimés. Et il est normal qu'il en soit ainsi, étant donné le système dans lequel nous sommes contraints à vivre. Depuis des siècles, ce système vise continuellement la totalité des opprimés. Il est évident que la devise "*La loi est la même pour tous*" ne s'applique qu'à la classe bourgeoise que vous représentez.

C'est pour cette raison que ce procès et l'État, quel qu'il soit, ne me représentent pas, étant donné les massacres continuels de la classe opprimée dont je fais partie, et les

falsifications et manipulations continues dont l'État est responsable. C'est pourquoi je revendique aujourd'hui mon identité d'anarchiste, avec des motivations profondes, politiques et sociales, une histoire d'un siècle et demi de lutte contre l'État massacreur. Un anarchisme rebelle de pratique et de lutte, un anarchisme individuel qui va au-delà de vos mensonges hypocrites. Vous ne pouvez pas manipuler ma conscience de ce qu'est l'État massacreur, parce que depuis tant d'années, mon individualité ne se reflète dans aucune forme d'autorité, encore moins celle de l'État. J'ai renié et rejeté l'État depuis des années, et depuis que j'ai conscience de mon anarchisme, je n'ai aucune confiance en ce qui se place au-dessus de moi. Le seul rapport que j'ai avec l'État est avec sa force, qui m'emprisonne ici, je ne crois en aucun de vos fantasmes représentés par le droit et concernant la phrase hypocrite : "*La loi est égale pour tous*", je ne suis pas dupe.

Aujourd'hui, je rejette catégoriquement cette mascarade d'État, je rejette ce tribunal et tout verdict, qu'il s'agisse de culpabilité ou d'innocence. Aujourd'hui, je déclare que, pour moi, ce procès est fini et que vous ne verrez plus mon image.

Juan Sorroche Fernandez - AS2 - C.C. Terni - 11/06/2022